

Un million de téléchargements pour FnacMusic. C'est tout?

Lancées à grands renforts de publicité, soutenues par le gouvernement et les producteurs afin d'endiguer le phénomène P2P, les plate-formes légales de téléchargement de musique ont-elles trouvé leur public?

Le premier constat est mitigé. Sept mois après son lancement officiel, FnacMusic.com revendique un million de téléchargements. Le chiffre est symbolique et paraît important. Mais le service de la Fnac est encore très loin derrière les rythmes affolants de iTunes qui a atteint ce niveau en une semaine d'exploitation! Aujourd'hui, le site d'Apple a dépassé le cap des 300 millions de titres achetés. Bien sûr, FnacMusic n'est disponible qu'en France alors qu'iTunes est utilisé en Amérique et en Europe. Mais un tel écart laisse songeur. D'autant plus que le trafic du P2P ne ralentit pas (voir notre article), ce sont des millions de fichiers qui sont échangés chaque jours sur ces réseaux. Malgré une offre pléthorique, la musique en ligne légale a du mal à convaincre les Français. Première critique: le prix des morceaux, 0,99 euro, jugé trop élevé. FnacMusic l'a bien compris et lance aujourd'hui une promotion. Il sera ainsi possible de télécharger, jusqu'au 20 mai prochain, une dizaine de titres pour 4,99 euros, soit le titre à environ 50 centimes. Belle initiative. Mais la promo est réservée aux adhérents de moins de 26 ans... Merci pour les autres. La Fnac, ainsi que les autres plate-formes (VirginMega, M6Music...) devraient s'inspirer des nouvelles pratiques utilisées outre-atlantique avec des abonnements forfaitaires permettant des téléchargement quasi-illimités. Deuxième critique, la plus importante, concerne le manque d'interopérabilité de ces plate-formes avec les baladeurs numériques. Ainsi, certains services ne fonctionnent qu'avec certains baladeurs... L'association UFC Que Choisir dénonçait ainsi en octobre dernier « *le grand bond en arrière de la musique en ligne* ». Et de poursuivre: « *Que Choisir en ligne a testé 11 baladeurs numériques représentatifs du marché et les 6 plate-formes de vente de musique en ligne. Verdict : L'incompatibilité est presque totale entre les baladeurs et la musique téléchargée. Le consommateur doit donc savoir qu'en achetant un baladeur numérique, il se retrouve pieds et poings liés à un marchand de musique en ligne qu'il n'a pas choisi* ». L'UFC estime que les acteurs du secteur ont verrouillé sciemment le marché. Pour Alain Bazot, président d'UFC-Que Choisir, la situation est choquante: « *Seuls les sites d'échange 'peer to peer' (P2P) permettent de télécharger de la musique compatible avec l'ensemble des matériels de lecture [NDLR: via le format universel MP3]. Alors que le CD audio doit son succès à son interopérabilité totale, les industriels de la musique en ligne nous infligent un grand bond en arrière* ». Il faudra donc faire plus pour séduire les amateurs de musique en ligne.